



DHG-2

Dispositif Hors Gel

Réf : PF10Y007

Table des matières

1. Caractéristiques techniques	2
2. Contenu de l'emballage	2
3. Présentation	2
4. Installation	2
5. Raccordement	3
6. Réglage	3
A. Déclaration de conformité	4



Lire attentivement cette notice avant d'installer, de mettre en service, ou d'utiliser ce produit.

1. Caractéristiques techniques

Dimensions	155 x 155 x 125
Tension d'alimentation	230 V AC 50Hz/60Hz
Puissance consommée	30 W
Poids	0,6 kg
Indice de protection	IP-65
Mesure de température	Mesure par sonde CTN
Plage de mesure	-50°C / + 70°C
Résolution	1°C
Relais de sortie	Mesure par électrode combinée
Tension max	230V AC
Pouvoir de coupure	8A
Isolement	Classe II

2. Contenu de l'emballage

1 Coffret DHG-2	4 vis et chevilles de fixation
1 Sonde de température	1 Notice technique (ce document)

3. Présentation

DHG-2 est un dispositif destiné à protéger l'installation de piscine par la mise en marche forcée de la pompe de filtration lorsque la température extérieure expose les canalisations à un risque de gel.

La mise en marche forcée permet un brassage de l'eau et augmente la pression dans les canalisations ce qui abaisse le point de congélation de l'eau. L'aspiration par la bonde de fond permet de prendre l'eau plus chaude du fond et réchauffer ainsi l'eau en surface.

Ce dispositif ne peut cependant protéger les canalisations lorsque les températures sont très basses et que le gel dure plusieurs jours de façon ininterrompu. Le DHG-2 ne dispense pas d'autres mesures de protection telles que l'isolation des canalisations, les flotteurs d'hivernage, voire la vidange des canalisations.

4. Installation

Positionnez l'appareil à un endroit tel que sa sonde pourra mesurer la température de l'air extérieur ou de l'eau de la piscine.

Fixez le coffret sur une paroi sèche et plane à l'aide des vis et chevilles fournies.

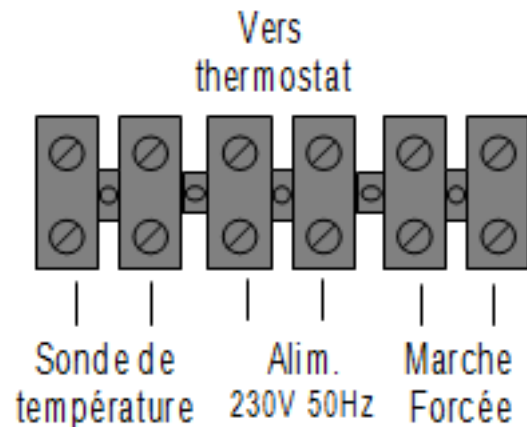
Pour la mesure de température extérieure, fixez la sonde en veillant à ce qu'elle soit bien isolée de toute source de chaleur ou de rayonnement. Pour mesurer la température de l'eau de la piscine, fixez la sonde sur la canalisation à par une mousse isolante.



L'installation de ce produit peut vous exposer à des chocs électriques. Il est vivement recommandé de faire appel à une personne qualifiée. Une erreur d'installation peut vous mettre en danger et endommager de façon irréversible le produit et les équipements qui lui sont raccordés.

5. Raccordement

Une barrette de connexion facilite le raccordement de l'alimentation, de la sonde de température et du contact sec de marche forcée de la pompe de filtration. Dans le cas où le DHG-2 est installé avec un coffret de filtration CCEI, le raccordement de la marche forcée se fait directement sur les bornes A et B du bornier prévu à cet effet. Si votre coffret de filtration n'est pas prévu pour le raccordement de la marche forcée, il convient de se raccorder sur le contact NO de l'horloge de programmation de la filtration. L'alimentation du DHG-2 doit être protégée par un différentiel de 30mA et contre les surcharges.



6. Réglage

DHG-2 affiche la température dès sa mise sous tension. Le point rouge en haut à gauche de l'afficheur indique si la marche forcée est activée.



Le DHG-2 est programmé en usine pour déclencher la marche forcée lorsque la température descend en dessous de -2°C et pour l'arrêter lorsque la température remonte au dessus de 0°C .



Le point de consigne est la température à laquelle la marche force s'arrête. Le point d'enclenchement est fixé à 2°C en dessous de cette consigne.

Selon l'emplacement de la sonde, il peut s'avérer nécessaire de modifier le point de consigne. En appuyant sur la touche SET, la température de consigne s'affiche.

Pour modifier la température de consigne, appuyez sur les flèches jusqu'à obtenir la valeur souhaitée.

Attention : un mauvais réglage peut empêcher le DHG-2 de jouer son rôle et conduire au gel des canalisations.

A. Déclaration de conformité

Date de la vente :		
N° de série :		
Déclaration de conformité		
La société Bleu Electrique SAS (FR47403521693) déclare que le produit DHG-2 satisfait aux exigences de sécurité et de compatibilité électromagnétique des directives européennes 2006/95/CE et 2004/108/CE.		
		Emmanuel Baret Marseille, le 15/11/2013
Cachet Distributeur		